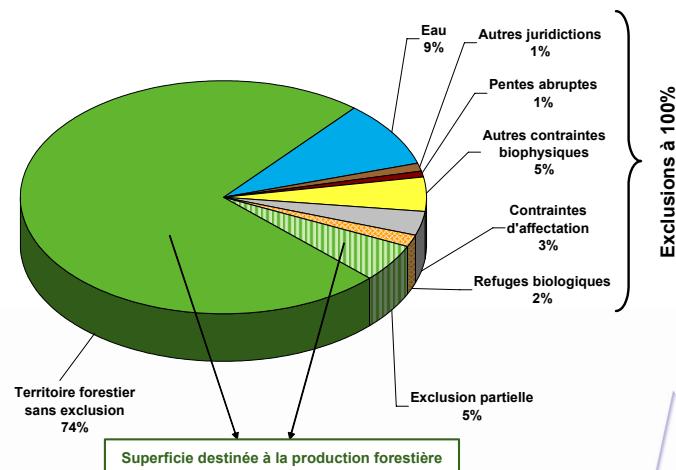




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global

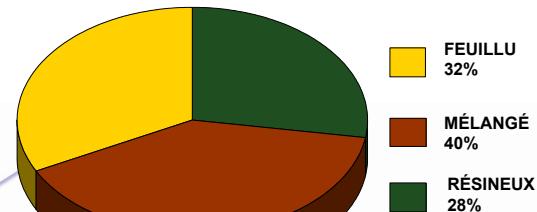
Superficie¹ : 1 068 154 hectares



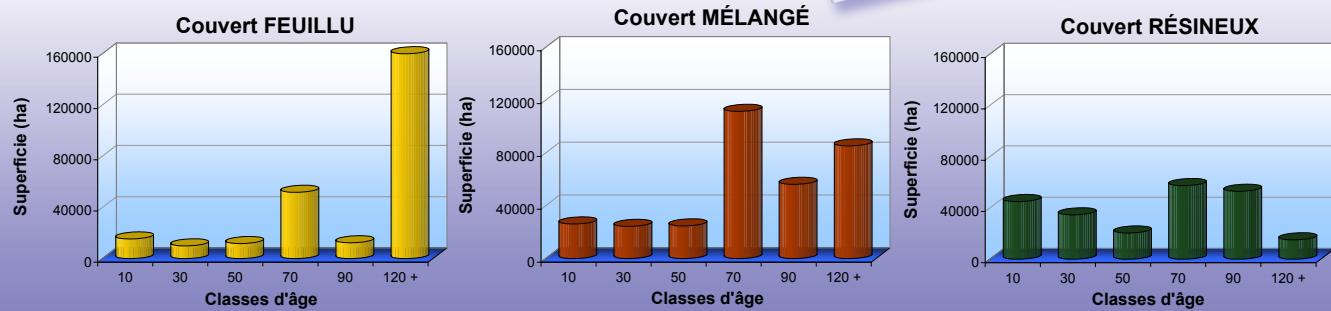
Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert

Superficie² : 819 174 hectares



Types de couvert et classes d'âge



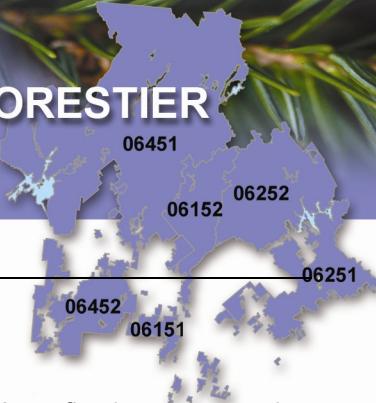
¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	525 800	37 200	2 800	22 100	100 800	191 400	150 700	256 800	23 000	1 310 600
B Forestier en chef 2008-2013	503 100	14 500	1 800	7 900	96 700	233 700	139 400	148 500	23 500	1 169 100
Variation (B-A)	-22 700	-22 700	-1 000	-14 200	-4 100	42 300	-11 300	-108 300	500	-141 500
Variation (%)	-4%	-61%	-36%	-64%	-4%	22%	-7%	-42%	2%	-11%
C Forêt Québec 2008-2013	470 000	13 200	1 700	7 400	93 000	224 400	128 700	132 900	20 500	1 091 800
Variation (B-C)	33 100	1 300	100	500	3 700	9 300	10 700	15 600	3 000	77 300
Variation (%)	7,0%	9,8%	5,9%	6,8%	4,0%	4,1%	8,3%	11,7%	14,6%	7,1%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale	Récolte maximale annuelle	
		ha	m ³
Bandes riveraines	32 288	52 270	4,5%
Séparateurs de coupe	31 818	4 270	0,4%
Pentes fortes (31 à 40 %)	101 526	49 790	4,3%
Habitats fauniques	26 536	4 900	0,4%
Encadrements visuels	62 107	82 380	7,0%
Territoires à multiples usages	50 270	64 570	5,5%
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	23 165	18 080	1,5%
Autres particularités régionales ou locales	95 607	138 570	11,9%
Sous-total des contraintes	423 317	414 830	35,5%
Sous-total sans contrainte	395 857	754 270	64,5%
Total	819 174	1 169 100	100,0%



3 - EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières qui doivent être réalisées afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales». Dans l'UAF 064-51 la stratégie du plan général prévoit une superficie annuelle de récolte de près de 15 500 hectares (ha). Pour soutenir la possibilité, il faut également réaliser des travaux sans récolte de l'ordre de 6 000 ha annuellement. Il faut souligner que cette UAF comprend des superficies significatives en forêt feuillue, mélangée et résineuse. En conséquence, on retrouve dans la stratégie toute la gamme des traitements sylvicoles utilisés au Québec.

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	7 203
	Jardinages et assainissement	3 125
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	5 046
Sans récolte	Préparation de terrain	2 219
	Plantation, regarni, ensemencement	1 374
	Dégagement	1 330
	Éclaircie pré-commerciale	1 224
	Autres travaux	0

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRs), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

L'UAF 064-51 est située au nord de Mont-Laurier et correspond à la fusion des aires communes 064-01 et 064-03. Parmi les particularités importantes de ce territoire, notons qu'il est presqu'entièrement couvert de zones d'exploitations contrôlées (ZEC) et de pourvoiries. Un nombre élevé de bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) tirent de la forêt de cette UAF des produits forestiers diversifiés. On y retrouve également les ravages de cerfs de Virginie du Lac David et de la Macaza où s'exercent des modalités d'intervention adaptées aux besoins des cervidés. Au nord-est de l'UAF, on pratique aussi des mesures d'harmonisation particulières, convenues avec la communauté Attikamek de Manawan. La conciliation des interventions forestières avec les différents usages du territoire fait donc partie de la réalité quotidienne. Pour des informations plus détaillées sur les ravages et les pratiques d'harmonisation, veuillez consulter les fiches thématiques qui traitent de ces sujets.

Enfin, il faut également souligner que la possibilité forestière présentée ne tient pas compte des aires protégées qui devraient être annoncées prochainement mais qui ne sont pas encore connues à ce jour.

5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.



Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 25 juillet 2008

